

Compte rendu du COSP de l'Inspé de l'académie de Limoges

Réuni le 3 septembre 2025

Liste des membres	2
I. Approbation du compte rendu du COSP du 29 janvier 2025	3
II. Présentation de l'évaluation par compétences du MEEF de l'Inspé de l'académie de Bourgogne (annexe 1)	3
III. Présentation du dispositif de formation des tuteurs à l'accueil des stagiaires premier et second degrés	4
1. Dans le second degré (annexe 2)	4
2. Dans le premier degré (annexe 3)	4
IV. Point sur la réforme	5
V. Examen du dossier d'accréditation et de la maquette « Licence Professorat des écoles » (LPE) (annexes 4 et 5) ;	5
VI. Questions diverses	6

Liste des membres

Liste des membres ayant voix délibérative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
M.	AGRAZ	MCF - FLSH de Limoges
M.	ARNAUD	Professeur d'Histoire-Géographie – Collège d'Isle
M.	AUJAS	IEN-EG Lettres, Histoire, Géographie – Académie de Limoges
Mme	BRACCO	MCF - FLSH de Limoges
Mme	COINDEAU	CPC Circonscription Haute-Vienne 1 - Académie de Limoges
M.	COUSSEAU	Doyen - FLSH de Limoges
M.	COUTAREL	Délégué académique au numérique – Académie de Limoges
Mme	CUIN	MCF - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	DIDOU-AYARI	Représentante du SCD – Inspé de l'académie de Limoges
M.	FATET	MCF - Inspé de l'académie de Limoges
M.	GAUDIN	MCF - Inspé de l'académie de Limoges
M.	GRATADOUR	Président du COSP - Doyen honoraire des IEN - Académie de Limoges
Mme	JULIEN	Représentante de l'EAFC - Académie de Limoges
Mme	LAPAQUETTE	Conseillère de la Rectrice pour le 1er degré - Doyenne des IEN Académie de Limoges
M.	MAURANGE	Adjoint au DASEN de la Haute-Vienne - Académie de Limoges
Mme	METAYER	Représentante des usagers - M1 MEEF Second degré parcours Anglais Inspé de l'académie de Limoges
M.	REBET	Principal Collège G. de Maupassant à Limoges
Mme	SCHNEIDER	Directrice de l'école d'application élémentaire Jean Zay - Limoges
M.	TAULOU	Proviseur-adjoint - LMM A. de Saint-Exupéry à Limoges
M.	TERRADE	IA - IPR de mathématiques - Académie de Limoges
Mme	ZERROUKI	PU - FST de Limoges

Liste des membres ayant voix délibérative représentés :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	ARTAUD	Cardie - Responsable 110 bis - Académie de Limoges
Mme	CICLAIRE	IA - IPR de Lettres - Académie de Limoges
M.	MOYON	PU – Inspé de l'académie de Limoges

Liste des membres ayant voix consultative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	BARIANT	Responsable administrative et financière – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	ISIDORE	Responsable de la scolarité – Inspé de l'académie de Limoges
M.	JOUSSEIN	Directeur adjoint chargé de la recherche et des relations internationales Inspé de l'académie de Limoges
Mme	LEGROS	MCF - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	MARTIN	Assistante de direction – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	SOUBRAND	Vice-doyenne à la pédagogie et aux formations – FST de Limoges
M.	RÉMONDIÈRE	Directeur adjoint des mentions Second degré et Encadrement éducatif Inspé de l'académie de Limoges
M.	ROUVELLAC	Directeur de l'Inspé de l'académie de Limoges
M.	WEIL	PR – Inspé de l'académie de Limoges

Liste des membres invités :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	LANG-RIPERT	Directrice – Inspé de Bourgogne
Mme	MAUD	IA - IPR Espagnol - Académie de Limoges

M. Gratadour, président du Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique (COSP) de l'Inspé de l'académie de Limoges, ouvre la séance à 14h15.

Un tour de table de présentation est réalisé.

Le quorum étant atteint en début de séance, le conseil peut valablement délibérer.

I. Approbation du compte rendu du COSP du 29 janvier 2025

M. Gratadour soumet au vote des conseillers le compte rendu du 29 janvier 2025. En l'absence d'observations, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	24	Pour	24	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

II. Présentation de l'évaluation par compétences du MEEF de l'Inspé de l'académie de Bourgogne (annexe 1)

Mme Lang-Ripert, directrice de l'Inspé de l'académie de Bourgogne et également vice-présidente du Réseau des Inspé, présente, au moyen du diaporama joint en annexe, l'expérience de son établissement dans la mise en œuvre d'une approche par compétences pour les Masters MEEF.

Cette présentation vise à partager un retour d'expérience et à nourrir la réflexion d'autres Inspé, sans imposer un modèle, chaque Inspé devant créer le sien propre.

Elle explique que l'Inspé de l'académie de Bourgogne a profité de la refonte des maquettes, induites par la réforme de la formation initiale des professeurs et des conseillers principaux d'éducation en 2021, pour repenser l'évaluation en Master et passer d'une logique d'accumulation de connaissances à une logique de développement de compétences.

Le cœur de la démarche a été un "alignement pédagogique" inversé par rapport aux pratiques habituelles. Au lieu de partir des contenus de cours pour les faire correspondre à des compétences, l'équipe est partie des compétences métiers pour définir des blocs de formation, des macro et micro-compétences, des situations d'évaluation, et enfin, les contenus de cours et les volumes horaires. Cette rigueur méthodologique a permis de construire un parcours de formation cohérent, structuré autour de 9 macro-compétences.

L'évaluation a été entièrement repensée pour s'aligner sur cette approche. Le système de notation traditionnel (0-20) a été abandonné au profit d'une échelle à 5 niveaux de maîtrise (0 à 4) correspondant aux niveaux de référence du référentiel de compétences des métiers de professorat et de l'éducation. Mme Isidore, responsable du service scolarité de l'Inspé de l'académie de Limoges, s'interroge sur l'activation du « 0 ». Mme Lang-Ripert répond qu'un « 0 » peut être donné lorsque la maîtrise est jugée insuffisante. Ce « 0 » ne correspond pas à un degré de nullité, mais plutôt à un niveau de compétences faible.

Cette évaluation est annualisée et se structure autour de deux types de tâches :

- des tâches complexes : une par compétence et par an, elles visent à évaluer la capacité de l'étudiant à mobiliser ses ressources dans une situation professionnelle simulée ou authentique.

- des tâches simples : plus nombreuses et formatives, elles jalonnent l'année et permettent à l'étudiant de s'entraîner, de se positionner et de recevoir des retours réguliers de la part de l'équipe pédagogique.

La validation d'une compétence requiert l'obtention du niveau 2 minimum à la tâche complexe. Il n'y a pas de compensation entre elles, renforçant l'exigence de maîtrise de l'ensemble des compétences professionnelles visées. Lorsque le niveau minimum de 2 n'est pas atteint, une épreuve de seconde chance peut être organisée sur avis du conseil de mention.

Après ces quelques années d'expérience, Mme Lang-Ripert juge le bilan très positif. Bien que la démarche ait été dans un premier temps chronophage, les collègues de l'Inspé de l'académie de Bourgogne ne souhaitent pas revenir en arrière. Pour les étudiants, la formation a gagné en lisibilité, en cohérence et en professionnalisation. Pour les équipes pédagogiques, cette approche par compétences a imposé un travail collectif et une communication indispensable. Enfin, pour l'employeur, le Rectorat, la formation a

gagné en visibilité et en reconnaissance, permettant une meilleure articulation avec la formation continue des enseignants néo-titulaires (T1,T2,T3).

M. Gratadour et M. Rouvellac, directeur de l'Inspé de l'académie de Limoges, remercient Mme Lang-Ripert pour ce partage d'expérience qui pourra servir de base pour les réflexions futures de la composante.

III. Présentation du dispositif de formation des tuteurs à l'accueil des stagiaires premier et second degrés

M. Gratadour informe les conseillers que ce point de l'ordre du jour, présenté en deux temps, aborde les dispositifs d'accompagnement des tuteurs et des stagiaires.

1. Dans le second degré (annexe 2)

Mme Maud, Inspectrice d'Académie – Inspectrice Pédagogique Régionale (IA-IPR) d'Espagnol, présente au moyen du diaporama joint en annexe, le dispositif d'accompagnement des tuteurs dans le suivi et l'évaluation des stagiaires de sa discipline.

L'objectif de ce dispositif est double :

- pour les tuteurs, il s'agit d'harmoniser les pratiques d'accompagnement et in fine, d'améliorer l'équité dans le suivi et dans l'évaluation des stagiaires ;
- pour les stagiaires, il consiste à les guider, à améliorer leur motivation et à les engager davantage notamment via des pratiques d'auto-évaluation.

Deux outils principaux, non évalués et présentés lors du séminaire de rentrée, structurent ce dispositif :

- **le protocole d'observation** : il fixe un calendrier de visites obligatoires du stagiaire dans la classe de son tuteur, accompagné de grilles d'observation progressives. Ces grilles, mises en parallèle avec l'évolution de la formation disciplinaire, guident le stagiaire tout au long de l'année dans son observation et permettent un échange à la suite. Chaque fiche est visée par le tuteur terrain.

- **le livret de suivi** : construit autour de 5 périodes, il favorise l'auto-évaluation du stagiaire sur des compétences précises afin qu'il puisse prendre conscience de ses difficultés. Il est complété par l'évaluation du tuteur, permettant une confrontation des regards et la définition d'objectifs de travail clairs. Ce livret sert également de trace écrite pour sécuriser le suivi et objectiver les décisions, notamment en cas d'avis défavorable à la titularisation.

Chacun de ces outils fait l'objet d'un dépôt dans un espace partagé entre le tuteur terrain, le référent Inspé et le stagiaire. Ils ne sont pas visibles par l'Inspectrice sauf en cas de problème avéré ou de mise en place d'un protocole d'accompagnement renforcé. Les critères d'observation mis en place ont été décidés au regard de difficultés déjà observées.

Mme Maud précise que ce protocole d'accompagnement existe également pour les collègues néo-titulaires. Le temps d'appropriation de ce dispositif est rapide et il peut être transposable à d'autres parcours.

M. Gratadour remercie Mme Maud pour sa présentation. Il juge ce dispositif intéressant dans la mesure où il permet une sorte de continuum entre la formation et le suivi ensuite par les Inspecteurs.

2. Dans le premier degré (annexe 3)

Mme Lapaquette, conseillère de la Rectrice pour le premier degré et Doyenne des Inspecteurs de l'Éducation Nationale (IEN), présente l'organisation de la formation des tuteurs dans le premier degré.

Elle explique que contrairement au second degré, l'acculturation des étudiants se passe durant les deux années de formation qui précèdent le concours, lors de stages massés ou filés. Ces derniers peuvent se dérouler dans la classe d'un enseignant maître formateur (EMF) ou dans celle d'un maître d'accueil temporaire (MAT).

Une fois lauréats, les stagiaires (à mi-temps et à temps plein) sont en pleine responsabilité de classe et bénéficient d'un accompagnement continu et continué, structuré par :

- **trois visites de tuteur** durant l'année, donnant lieu à un bulletin de visite, communiqué au stagiaire et à l'IEN ;

- **un protocole d'accompagnement renforcé** en cas de difficulté, pouvant prendre plusieurs formes : une visite, un temps d'observation supplémentaire chez le tuteur voire dans la classe d'un autre enseignant ou encore la mise en place d'un temps de travail spécifique ou d'une autoscopie ;

- **des documents cadres** comme le "synopsis de formation" et le "protocole académique" qui explicitent la progressivité des attendus tout au long de l'année.

Un effort particulier est fait pour former les tuteurs, notamment les MAT, via des temps de formation académiques et la mise à disposition de ressources et d'outils communs sur des plateformes partagées.

IV. Point sur la réforme

M. Rouvellac annonce que la réforme de la formation initiale des enseignants, dont la mise en œuvre est prévue à la rentrée 2026, suit son cours malgré un calendrier très contraint. Il rappelle que les dossiers d'accréditation ainsi que les conventions avec le Rectorat doivent être validés par les différentes instances universitaires (le conseil d'institut de l'Inspé, la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) et le Conseil d'administration (CA) de l'Université de Limoges), avant de parvenir à la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) :

- le 30 septembre 2025 dernier délai, pour la « Licence Professorat des écoles (LPE) » ;
- le 31 octobre 2025 délai de rigueur, pour le Master enseignement et éducation (M2E).

Il ajoute que dans le cadre de cette réforme, deux directives ministérielles doivent être appliquées :

- la création d'un directoire qui se réunira mensuellement au sujet de la réforme des Inspé et qui est composé de Mme la Rectrice de l'académie de Limoges, de la Secrétaire générale du Rectorat de l'académie de Limoges, du Recteur délégué pour l'enseignement supérieur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, du Président de l'Université de Limoges et du directeur de l'Inspé de l'académie de Limoges ;

- la constitution d'un observatoire au sein de l'académie Nouvelle-Aquitaine afin de suivre la réforme et l'évolution de son application.

V. Examen du dossier d'accréditation et de la maquette « Licence Professorat des écoles » (LPE) (annexes 4 et 5) :

M. Rouvellac et M. Joussein, directeur-adjoint de l'Inspé de l'académie de Limoges, présentent l'état d'avancement du dossier d'accréditation de la LPE.

Pour rappel, la maquette LPE fait l'objet d'une co-construction par l'Inspé, la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines (FLSH), la Faculté des Sciences et Techniques (FST) et le Rectorat de l'académie de Limoges.

Cette LPE a vocation à accueillir une cohorte de 50 étudiants, répartis en 1 groupe de cours magistral (CM), 2 groupes de travaux dirigés (TD) et 3 groupes de travaux pratiques (TP). M. Joussein indique que 6 salles minimum ont d'ores et déjà été identifiées au sein de l'Inspé pour accueillir ces étudiants dont certaines feront l'objet d'une reconfiguration durant l'année universitaire 2025-2026 afin d'être opérationnelles dès la rentrée 2026.

Le traitement des candidatures à cette licence s'effectuera via la plateforme *Parcoursup*. Des formations à destination des personnels sont prévues courant 2025-2026.

La maquette de la LPE s'articule autour de quatre blocs de compétences. Un poids important est accordé aux disciplines fondamentales (français, mathématiques) et une coloration "sciences" est maintenue. M. Joussein précise que toutes les pondérations horaires ont été décidées au sein des blocs par les enseignants des disciplines elles-mêmes.

Elle intègre aussi 12 semaines de stage réparties sur les trois années de licence (L1, L2 et L3), avec une combinaison de stages massés et filés, incluant une possibilité de mobilité internationale. Il est prévu un nombre de semaine de stage plus important en L1 et L2 afin de libérer du temps pour la préparation au concours en L3. De plus, un stage « d'immersion » sera positionné très tôt durant le premier semestre permettant ainsi aux étudiants de s'assurer que cette formation leur correspond bien. Dans le cas contraire, une réorientation pourra être envisagée.

Plusieurs enjeux majeurs sont mis en avant :

- la répartition des interventions entre l'Université et le Rectorat : le Ministère exige une répartition à 50/50 des interventions entre les personnels de l'Éducation Nationale, dits de terrain, et les personnels universitaires. Atteindre cet équilibre représente un défi en termes de ressources humaines et financières. La définition même de "personnel de terrain" fait l'objet de discussions, certaines universités adoptant une interprétation plus souple. Le projet de maquette élaboré à ce jour parvient à la répartition suivante : 57% de personnels universitaires et 43% de personnels de terrain. Cependant, l'évolution du contexte de ressources humaines devrait permettre un rééquilibrage des quotités en faveur des personnels de terrain d'ici 3 ou 4 années.

- l'adossement à la recherche : le dossier met en avant l'intervention de 32 enseignants-chercheurs, assurant 22% du volume de la formation, afin de garantir un lien fort avec la recherche et de préparer les étudiants à une poursuite en Master « Enseignement et Éducation » (M2E).

- la cartographie régionale : la localisation de la LPE uniquement à Limoges est un point de vigilance. La concurrence potentielle avec d'autres académies qui pourraient ouvrir des LPE sur des sites plus proches de certains viviers d'étudiants est à prendre en compte. Des sondages effectués montrent que les étudiants choisissent prioritairement leur lieu de formation en fonction du taux de réussite au concours dans l'académie et du coût de la vie universitaire.

À la suite de cette présentation, Mme Schneider, directrice de l'école d'application Jean Zay à Limoges, et Mme Coindeau, conseillère pédagogique de la circonscription Haute-Vienne 1, notent que les cycles 1 et 2 ne sont pas suffisamment représentés au sein des blocs et que l'idée de continuum n'apparaît qu'au niveau de la valence EPS. Mme Lapaquette confirme qu'il sera tenu compte de ces remarques dans les maquettes finales.

M. Gratadour soumet le projet de dossier d'accréditation de la LPE au vote. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	22 (*)	Pour	22	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	--------	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

(*) le nombre de votants est modifié suite au départ de deux conseillers

M. Rouvellac remercie l'ensemble des équipes qui travaillent à l'élaboration de cette LPE. Les prochaines étapes consisteront à finaliser les maquettes détaillées, à stabiliser les quotités d'intervention entre l'Université et le Rectorat, et à poursuivre en parallèle la construction du futur Master M2E.

VI. Questions diverses

Aucune question diverse n'ayant été soulevée, M. Gratadour remercie l'ensemble des participants pour leur présence et la qualité des débats. Il rappelle que le prochain COSP est fixé au mercredi 1er octobre 2025 à 9h00. Il lève la séance à 16h55.

Le Directeur de l'Inspé
de l'académie de Limoges,



Éric ROUVELLAC

Le Président du COSP de l'Inspé
de l'académie de Limoges,



Max GRATADOUR

La secrétaire de séance,



Sophie MARTIN

NB : les annexes peuvent être consultées sur demande à inspe-direction@unilim.fr